



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit privé et carrières judiciaires

de l'Université de Versailles Saint-
Quentin-en-Yvelines - UVSQ

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- UVSQ

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit privé et carrières judiciaires

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150007874

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - 3 rue de la Division Leclerc - Guyancourt

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de master *Droit privé et carrières judiciaires* comprend en première année (M1) un parcours généraliste, et un parcours *Droit notarial*. Par ailleurs, la première année de master intègre une « spécialité » intitulée *Droit de la responsabilité sociale et environnementale* (DRSE), qui se suit par apprentissage exclusivement. L'accès à la première année est possible pour les étudiants titulaires d'une licence en droit, pour ceux venant d'école de commerce ou d'Institut d'Etudes Politiques. La mention comprend 10 spécialités : *Droit de l'environnement, de la sécurité et de la qualité dans les entreprises* (ESQ), *Droit des ressources humaines et protection sociale* (DRH), ouvertes à l'apprentissage, *Droit privé des contrats et de la concurrence, Arbitrage et commerce international, Droit des affaires, Droit privé et public de la santé, Droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication* (NTIC), *Droit pénal de l'entreprise, Carrières judiciaires* (sur deux mentions), *Droit notarial* (non ouverte). Les débouchés correspondent aux métiers juridiques existant dans les secteurs professionnels des spécialités. La plupart des spécialités destinent leurs diplômés au barreau ou à occuper des fonctions de juriste d'entreprise, plus rarement à la poursuite en thèse qui est véritablement marginale.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit privé et carrières judiciaires*, unique mention de droit privé dans l'établissement, donne l'impression d'un fourre-tout. Mal structurée, sa lisibilité est difficile, d'autant que le dossier est parfois très mal renseigné. Elle comprend deux premières années totalement différentes. La première d'entre elles, suivie en formation initiale et généraliste, comprend des enseignements dont le volume horaire total est très important (644 h.). Le parcours *Notarial* est en déshérence. La ventilation des ECTS n'est pas indiquée, ni les coefficients, ni les heures affectées à chaque cours. Certains cours (ex. Droit interne et communautaire de la concurrence) sont mutualisés avec d'autres masters (master de *Droit public*). L'autre première année (DRSE) est mieux présentée. L'organisation des enseignements y est équilibrée et cohérente. Les champs disciplinaires couverts sont classiques pour la première année généraliste et adaptés aux objectifs des spécialités RH et ESQ pour la première année DRSE. Le programme de cette dernière devrait néanmoins être modifié suite au déconventionnement de la spécialité ESQ, puisque les apprentis ne peuvent plus y être accueillis. Les spécialités sont trop nombreuses et dispersées. Les programmes sont rarement fournis, ce qui ne permet pas toujours d'apprécier la ventilation des ECTS, ni l'équilibre des enseignements théoriques et professionnalisants, ni encore l'équilibre des horaires. Les compétences transversales (cours de « Consumer protection in the UE » dispensé en anglais au S1 du M1 ; cours d'anglais) et professionnalisantes (stages, exercices pratiques en deuxième année) sont en revanche souvent mises en avant au cours des deux années. Au demeurant, le C2i niveau II n'est pas proposé, ce qui étonne au regard de la possibilité de poursuivre la spécialité NTIC.

La première année de la mention suit un programme conforme à ce qui est enseigné dans les autres facultés de droit. Les spécialités présentent un lien évident avec les axes de recherche en droit privé du laboratoire DANTE. La recherche est une modalité pédagogique remarquablement exploitée dans certaines spécialités. L'adossé aux milieux socio-professionnels est réel et de grande qualité dans la plupart des spécialités. Des liens pédagogiques existent avec le CRFPA, HEC et le CFA. Les relations internationales paraissent jusqu'à présent totalement négligées. Bien que trois spécialités accueillent des professeurs étrangers, aucun partenariat avec des universités étrangères ne semble avoir été conclu à ce jour. Une telle lacune étonne, s'agissant d'un master comportant des spécialités dont les thématiques s'affranchissent par hypothèse des frontières (concurrence, arbitrage, environnement, NTIC).

La formation paraît attractive. En première année, elle résulte naturellement de la nécessité de passer par ce niveau pour postuler dans les spécialités. L'effectif est néanmoins soutenu (environ 200 étudiants par promotion). Son origine n'est pas indiquée, contrairement à celle des étudiants des spécialités souvent bien analysée. Les étudiants de première année réussissent à hauteur de 73 % en moyenne et poursuivent quasiment tous leurs études en deuxième année de master à l'UVSQ ou dans un autre établissement. Les cohortes de diplômés des spécialités sont très inégalement suivies à 30 mois par l'université. Entretemps, le suivi est souvent défaillant, voire inexistant. Lorsque les chiffres sont mentionnés, ils s'avèrent souvent décevants. De nombreux diplômés peinent à s'insérer dans le monde professionnel. Aucune réflexion sur les causes de ces difficultés n'est livrée dans le dossier.

L'équipe pédagogique rassemble des universitaires et des praticiens de haut niveau et de grande renommée scientifique. Mais le pilotage de la mention défaille sur quasiment tous les autres points. Il n'y a pas d'organe collégial de pilotage (à l'exemple d'un conseil de perfectionnement). Les étudiants ne disposent ni d'un portefeuille de compétences, ni d'un livret. Les modalités d'examen sont imprécises, à l'instar des actions d'accompagnement des étudiants - pourtant nombreuses -. En première année, les évaluations des enseignements sont réalisées par une commission qui se réunit au minimum deux fois par an en présence des représentants étudiants. Elles sont globalement négligées dans les spécialités. Le faible développement à l'international, pointé par l'AERES, n'a pas été pris en compte, ou de manière marginale. Les liens avec les milieux socio-économiques régionaux ont été nettement améliorés. Le dossier est dans l'ensemble de médiocre qualité en raison de son imprécision et de ses lacunes : maquette très réduite, pas d'annexe descriptive, certaines fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) manquantes, tableaux d'indicateurs incomplets, parfois vierges.

- Points forts :

- Quelques spécialités de M2 dont la renommée repose sur la notoriété scientifique de leurs directeurs.
- Une variété des modalités pédagogiques permettant le développement de compétences transversales tout en maintenant un enseignement axé sur les matières juridiques.

- Points faibles :

- La faible cohérence de la mention dans son ensemble.
- Le dossier est très insuffisamment renseigné.
- Suivi des promotions défaillant.



- Recommandations pour l'établissement :

Une refonte de la première année et de son articulation avec les spécialités pourrait améliorer la lisibilité de l'offre de master en droit privé. Un pilotage plus serré de la première année et des spécialités permettrait d'améliorer leurs performances. Les relations internationales devraient être développées.



Evaluation par spécialité

Droit des ressources humaines et protection sociale

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - 3 rue de la Division Leclerc - Guyancourt

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences portant sur les instruments juridiques et le fonctionnement de l'entreprise, en vue de les préparer aux fonctions de responsable des ressources humaines dans les entreprises ou à l'exercice de la profession d'avocat spécialisé dans le domaine des ressources humaines. La formation se déroule par alternance en entreprise sur une ou deux années pour tous les étudiants.

- Appréciation :

Les objectifs de la formation, clairement identifiés, se traduisent parfaitement dans le programme qui comprend sept unités d'enseignement (UE). Une place majeure est réservée au droit social au sens large (145 h dans l'UE 1), ainsi qu'à la gestion des ressources humaines (70 h, dans l'UE 2). L'UE 5 est consacrée au contentieux du droit social (relations individuelles et collectives, droit pénal du travail, contentieux prud'homal...), tandis que les UE 3 et 4 portent sur les compétences transversales (anglais, histoire, concurrence, fiscalité, pratique management...). L'alternance garantit une formation professionnelle de grande qualité et une excellente intégration professionnelle. La faiblesse du programme vient de la place limitée de la recherche dans la formation et de l'absence de relations internationales.

Malgré l'alternance, l'attractivité de la formation semble limitée (120 candidatures par an), ce qui peut expliquer les exigences de la sélection. Les candidatures proviennent de l'Île de France et des régions ouest de la France principalement. Le devenir des diplômés est très bien suivi, en raison des dispositifs liés à l'apprentissage.

Le pilotage présente deux principales faiblesses : le faible nombre d'universitaires intervenant dans la formation (trois) ; les modalités de suivi de la formation et des étudiants incomplètes, car reposant uniquement sur l'observatoire de la vie étudiante (absence d'organe collégial comme un conseil de perfectionnement, de portefeuille de compétences, de livret étudiant, absence d'évaluation des enseignements ou de la formation par les étudiants).

- Points forts :

- La formation par alternance.
- Le programme pédagogique (sous réserve de la recherche).
- L'intégration professionnelle.

- Points faibles :

- L'équipe pédagogique comprenant insuffisamment d'universitaires.
- Le pilotage reposant pour l'essentiel sur l'observatoire de la vie étudiante.



- Recommandations pour l'établissement :

La spécialité devrait mettre en place les outils de pilotage nécessaires (conseil de perfectionnement ou autre structure collégiale, portefeuille de compétences, livret étudiant) et s'appuyer sur l'intervention d'un nombre plus important d'universitaires.



Carrières judiciaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - 3 rue de la Division Leclerc - Guyancourt

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Habilitée en 2011, la spécialité *Carrières judiciaires* prépare les étudiants aux concours de la magistrature, de greffier, de l'administration pénitentiaire et, en principe, de commissaire de police. Le programme est orienté sur les exercices préparatoires aux épreuves desdits concours, le stage étant réduit à quatre semaines pour éviter que les étudiants soient distraits de la préparation des concours.

- Appréciation :

Le programme fourni n'est pas complet. Il repose essentiellement sur les exercices préparatoires aux épreuves des concours susmentionnés (entraînements hebdomadaires, conférences prononcées par des professionnels du monde judiciaire, revue de presse). L'initiation à la recherche et l'ouverture à l'international sont volontairement écartées, car jugées trop éloignées des objectifs de la spécialité. La formation professionnelle repose sur les interventions (cours, conférences) des professionnels issus du monde judiciaire et le stage de courte durée. Des enseignements de l'anglais et de la culture générale assurent les compétences transversales. Les TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) ne sont pas mentionnées.

Le succès de la formation, après deux années de fonctionnement est encourageant (deux admissibles à l'Ecole nationale de la magistrature, quatre admissibles à l'école d'avocat, un admissible au concours de greffier en chef (sans être admise), un embauché par un CDI dans une étude d'huissier de justice suivant l'Ecole nationale de Procédure en parallèle).

L'équipe pédagogique, composée d'universitaires et de professionnels, est importante et diversifiée. L'évaluation des étudiants est réalisée sous forme de contrôle continu via les galops d'entraînement (écrits et oraux) et par le contrôle terminal qui prend la forme de deux concours blancs organisés dans l'année. Chaque étudiant est suivi individuellement par un enseignant-référent pour évaluer sa progression après les concours blancs. L'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants est perfectible, car elle résulte uniquement des impressions livrées par les étudiants en fin d'année, à l'issue des épreuves écrites des concours. Il n'est pas mentionné d'organe collégial de pilotage (comme un conseil de perfectionnement).

- Points forts :

- Les résultats obtenus.
- L'accompagnement individualisé des étudiants.
- Un programme qui semble en cohérence avec les objectifs de la spécialité.

- Points faibles :

- Dossier mal renseigné.
- Evaluation des enseignements et de la formation perfectible.
- Absence d'organe collégial de pilotage.

- Recommandations pour l'établissement :

La spécialité devrait institutionnaliser une évaluation anonyme, systématique et séparées des enseignements et de la formation. Elle devrait également comprendre un conseil de perfectionnement.



Droit des affaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - 3 rue de la Division Leclerc - Guyancourt

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit des affaires* dispense des connaissances et compétences ayant pour objectif de rendre les diplômés rapidement opérationnels dans le milieu professionnel du droit des affaires. Le programme s'articule autour de cours traditionnels et de séminaires pratiques. Les cours portent principalement sur le droit des sociétés, le droit financier, le commerce électronique, le droit des contrats de l'entreprise et le droit pénal des affaires. Les séminaires pratiques couvrent le droit des sociétés, le droit de l'environnement, les procédures collectives, le droit social, le droit fiscal, les contrats internationaux, le droit de la consommation et l'anglais juridique et courant.

Le stage obligatoire dure au moins deux mois, avec une aide à la recherche de stage. Un rapport est rédigé à l'issue du stage. Une voie recherche est possible. Les étudiants la choisissant rédigent un mémoire portant sur une thématique transversale.

- Appréciation :

Le programme fourni ne donne pas l'ensemble des informations utiles. Les matières et thèmes abordés sont adaptés aux objectifs de la formation. L'absence d'enseignement initiant à la recherche est regrettable, notamment pour les étudiants souhaitant s'y consacrer. Un module de préparation à l'entrée dans la vie professionnelle apprend le savoir-être nécessaire à l'intégration professionnelle (« coaching », simulations d'entretien de recrutement sur vidéos, projets professionnels personnalisés, rédaction de CV et de lettres de motivation). Les exercices développant le savoir-faire (consultations, notes de synthèse, négociation de contrats, audit contractuel, analyse de montages sociétaires, plaidoiries, simulations de rendez-vous clients...) sont variés et cohérents avec les objectifs de la formation. Les relations internationales, non institutionnalisées, se résument à des initiatives individuelles d'étudiants partant étudier à l'étranger après le diplôme et à l'accueil d'étudiants étrangers dans la spécialité.

Les promotions comprennent environ 30 étudiants. Le nombre de candidatures, provenant de toute la France, n'est pas spécifié. Cent dossiers sont reçus de l'étranger. Le dossier avance néanmoins une excellente insertion professionnelle, sans indicateur tangible et sans enquête apparemment depuis les diplômés 2010. L'équipe pédagogique comprend de nombreux universitaires et professionnels de grands renoms, qui attestent d'un excellent rayonnement dans les milieux universitaires et professionnels, mais dont les rôles ne sont pas précisés. Les modalités d'évaluation des étudiants manquent de lisibilité : tous les enseignants évaluent, mais seules certaines matières donnent lieu à attribution d'ECTS. L'évaluation de la formation par les étudiants n'est pas évoquée. Il n'y a pas d'organe collégial comme un conseil de perfectionnement, ni de portefeuille de compétences, ni de livret d'étudiant.

- Points forts :

- L'adossement de la formation aux milieux professionnels.
- Le programme riche et diversifié.
- La dynamique de formation qui émane du dossier.



- Points faibles :
 - Le dossier mal renseigné, nuit assurément à l'évaluation.
 - Les relations internationales ne reposant pas sur des conventions entre la spécialité et les établissements étrangers.
 - L'absence d'organe collégial de pilotage comme un conseil de perfectionnement.

- Recommandations pour l'établissement :

La spécialité gagnerait à ce que le dossier soit mieux renseigné.



Arbitrage et commerce international

- Périmètre de la spécialité :

Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - 3 rue de la Division Leclerc - Guyancourt

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) : /

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité a pour objectif de former les meilleurs spécialistes de l'arbitrage international. Les connaissances couvrent les matières juridiques, mais aussi l'économie, la finance, la fiscalité, la gestion, etc. Les compétences attendues sont la rédaction d'actes, de consultation, de conclusions et mémoires, ainsi que l'art oratoire. Plus particulièrement, les diplômés doivent maîtriser le processus de l'arbitrage, à la fois théorique et pratique, de la conclusion de la convention d'arbitrage jusqu'à l'exécution de la sentence arbitrale. Une période de trois à six mois de stage est obligatoire.

- Appréciation :

Les modalités pédagogiques, très clairement exposées, sont remarquables. Les enseignements classiques sont complétés par des ateliers pratiques exerçant à la rédaction des actes de l'arbitrage, à la plaidoirie et au contre-interrogatoire. Les étudiants participent avec un réel succès aux concours d'arbitrage internationaux (Madrid, Hong-Kong, Vienne...). Ils sont associés à des actions de recherche (chronique d'arbitrage, colloques...) et tiennent l'*Arbitration and International Business Law Review*, revue bilingue créée par eux. Des cours d'anglais et d'espagnol, ainsi que des cours de comportement managérial dispensés à HEC complètent la formation. Les relations internationales, nouées par la participation des étudiants aux concours de plaidoiries, sont sur le point d'aboutir à des conventions signées avec des universités étrangères (Hong-Kong, Miami).

L'attractivité du master, entretenue par les publications, la presse internationale et les moyens de communication actuels, est très bonne (300 dossiers par an, dont un quart en provenance de l'étranger). Le suivi des diplômés est perfectible, car reposant sur un réseau social seulement.

L'équipe pédagogique, fournie, comprend des universitaires de l'UVSQ et d'autres universités françaises (Paris 1, Dijon) et étrangères (Brésil, Belgique, USA...). Elle compte également en son sein des praticiens de l'arbitrage et/ou du droit du commerce international. Les modalités d'évaluation des étudiants sont imprécises, celles des enseignements et de la formation insuffisantes. Il existe un organe collégial de pilotage mais n'intégrant ni les étudiants, ni les professionnels, ce qui est dommage.

- Points forts :

- Une excellente formation.
- Le positionnement de la spécialité dans l'environnement national et international.
- Une équipe pédagogique universitaire et professionnelle diversifiée et de renommée internationale.

- Points faibles :

- Un dossier manquant de précisions sur certains points (examens, méthode d'évaluation).
- Les outils de pilotage sont insuffisants.

- Recommandations pour l'établissement :

Le pilotage pourrait être amélioré en intégrant les étudiants et les professionnels dans le conseil de perfectionnement, ainsi qu'en réalisant une évaluation systématique et anonyme des enseignements.



Droit pénal de l'entreprise

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - 3 rue de la Division Leclerc - Guyancourt

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité de *Droit pénal de l'entreprise*, à finalité professionnelle, vise à former des avocats pénalistes généralistes et spécialisés. Le programme comporte un module théorique de consolidation des acquis en droit pénal et trois modules pratiques permettant notamment de simuler un procès pénal sur cinq mois, d'organiser des ateliers de droit pénal du travail et un concours de plaidoirie. Le stage obligatoire est accompagné de la rédaction d'un mémoire.

- Appréciation :

Le programme pédagogique allie les fondamentaux théoriques et la pratique. Cette dernière occupe une large place, ce qui est cohérent avec les objectifs du diplôme. Les champs disciplinaires couverts sont vastes : outre le droit pénal général et la procédure pénale, sont abordés la compliance, le droit pénal des affaires et du travail, le droit pénal des affaires internationales, de la consommation, de l'internet, le droit pénal de la presse et de l'environnement. La formation vise à accroître la capacité d'analyse et de synthèse, les qualités rédactionnelles et l'aisance dans la prise de parole, ainsi que l'argumentation des étudiants. L'initiation à la recherche se résume à la rédaction du mémoire. Les étudiants sont parfaitement accompagnés dans la recherche de leur stage (atelier CV, simulation d'entretien). Le dossier ne mentionne aucun partenariat avec l'extérieur.

L'attractivité de la spécialité est bonne (160 à 200 dossiers de candidature pour 27 étudiants retenus environ). L'analyse du devenir des diplômés à 30 mois montre la difficulté de certains d'entre eux (12 à 15 %) à intégrer le monde professionnel. Ce chiffre peut être interprété comme résultant d'une sélectivité insuffisante à l'entrée du diplôme ou d'un programme pédagogique, bien que de qualité intrinsèquement, insuffisamment adapté aux exigences du monde professionnel. La composition et la qualité de l'équipe pédagogique sont parfaitement adaptées aux objectifs de la spécialité. Les modalités de l'évaluation sont clairement exposées, à l'exception du stage et du mémoire dont on ne sait s'il donne lieu à soutenance. Des enquêtes d'évaluation des enseignements sont mentionnées, sans autres précisions. Il manque un réel organe collégial de pilotage.

- Points forts :

- Le programme entièrement consacré à la professionnalisation.
- L'équipe dont la qualité et la composition est particulièrement adaptée aux objectifs du programme.

- Points faibles :

- Une insertion professionnelle un peu décevante à 30 mois, eu égard au caractère fortement professionnalisant de la spécialité.
- L'absence d'organe collégial de pilotage (comme un conseil de perfectionnement).
- L'absence de partenariats extérieurs nationaux ou internationaux.

- Recommandations pour l'établissement :

La sélectivité à l'entrée de la spécialité pourrait être durcie. Les instruments du pilotage devraient être mis en place (conseil de perfectionnement ou autre structure collégiale, évaluation systématique et anonyme des enseignements par les étudiants).



Droit de l'environnement, de la sécurité et de la qualité dans les entreprises

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - 3 rue de la Division Leclerc - Guyancourt

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit de l'environnement, de la sécurité et de la qualité dans les entreprises*, à finalité professionnelle, forme des juristes d'affaires spécialisés, privatistes ou publicistes, et des ingénieurs aux fonctions Environnement-Sécurité-Qualité (ESQ) ou Hygiène-Sécurité-Environnement (HSE) dans les entreprises, collectivités publiques, cabinets d'avocats ou d'audits, associations professionnelles... Elle accueille aussi des salariés en formation continue dans le domaine des risques industriels, et entend exporter à l'étranger le savoir-faire français et européen dans le domaine de la législation régissant les risques industriels et commerciaux. Un stage de trois mois minimum est obligatoire. La formation ne peut plus être suivie par apprentissage depuis 2011, suite à son déconventionnement.

- Appréciation :

Le programme comprend six unités d'enseignement (UE) (environnement, sécurité, qualité, droit comparé, sanction, projet tuteuré) découpées en enseignements structurants et séminaires professionnalisants dont le contenu exact, les volumes horaires et les ECTS ne sont pas spécifiés. La formation par la recherche est remarquable : les étudiants rédigent et soutiennent publiquement un mémoire de 100 pages, publient une newsletter bimensuelle intitulée « Press'Environnement » et rédigent chacun une dizaine de contributions dans la « Lettre des Juristes de l'Environnement ». La formation professionnelle, qui était par hypothèse excellente pour les alternants (toujours mise en avant par le dossier alors qu'elle n'est plus possible depuis 2011), ne fait l'objet d'aucun dispositif particulier pour les autres étudiants, en dehors du stage obligatoire (qu'en est-il alors de l'aide à la recherche de stage ?). Les compétences transversales consistent pour les privatistes à suivre un enseignement de droit public et réciproquement. Un cours d'anglais est également dispensé. L'absence de partenariats internationaux étonne dans une formation prétendant exporter à l'étranger le savoir-faire français dans le traitement juridique des risques industriels et commerciaux.

L'absence de données relatives au nombre de candidatures rend difficile l'appréciation de l'attractivité de la formation. Les promotions comprennent de 17 à 33 étudiants. Le suivi des diplômés est réalisé par l'université à 30 mois, mais seule la promotion 2008 est analysée. Les autres résultats ne sont ni complets, ni justifiés.

L'équipe pédagogique pléthorique (37 intervenants) réunit des universitaires et des praticiens dont les fonctions et les interventions ne sont pas expliquées. Les enseignements sont évalués anonymement par les diplômés postérieurement à la délivrance du diplôme. Il existe un organe collégial de pilotage composé de trois personnes. Le livret d'étudiant et le portefeuille de compétence ne sont pas mentionnés, ni les modalités de recrutement. Les tableaux d'indicateurs sont vierges.

- Points forts :

- Une formation professionnelle transversale offrant une large gamme d'emplois (secteurs d'entreprises, cabinets d'avocats, collectivités publiques).
- La formation par la recherche.



- Points faibles :
 - Dossier omettant des informations importantes, empêchant d'apprécier la formation à sa juste valeur.
 - Absence d'ouverture à l'international.

- Recommandations pour l'établissement :

La spécialité devrait s'appuyer sur ses anciens pour développer des partenariats internationaux.



Droit privé et public de la santé

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - 3 rue de la Division Leclerc - Guyancourt

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit privé et public de la santé* vise à former des juristes d'entreprise, des élèves avocats, des cadres de la fonction publique, des rédacteurs juridiques et, avec un complément de formation, cadres de management hospitalier et des directeurs d'établissement de santé. Elle dispense des enseignements de droit de la santé (responsabilités, contentieux et organisation du système de santé, droit du médicament), complétés par cours relatifs au contexte des entreprises de santé (politiques et économie de la santé).

- Appréciation :

Le programme comprend quatre unités d'enseignement (UE) consacrées aux responsabilités et aux contentieux (20 ECTS), à l'organisation du système de santé (18 ECTS), à l'activité en entreprise (apprentissage/stage : 18 ECTS) et aux compétences professionnalisantes (4 ECTS : atelier CV/entretien d'embauche/stage et anglais de la santé). Les volumes horaires par module et par matière ne sont pas précisés, ni d'ailleurs la nature des enseignements. Le dossier souligne la faiblesse, en termes de volume horaire, du programme en droit du médicament (15 h.). Le master impose au minimum un stage, dont la durée est omise, et peut être suivi en apprentissage depuis 2013.

L'attractivité de la spécialité est correcte, mais dans un domaine à forte concurrence (avec 120 à 160 candidatures présentées, pour 22 à 25 places). Les étudiants proviennent à part à peu près égale de l'UVSQ, du bassin parisien et de la province. Le tableau des indicateurs n'est renseigné que sur deux années (2010-2011 et 2011-2012). Les statistiques du suivi des diplômés par l'université ne sont pas fournies. Sur les promotions 2011 et 2012, les chiffres d'intégration professionnelle sont inexploitablement en raison du faible taux de réponse aux enquêtes.

La composition de l'équipe pédagogique n'est pas précisée. Les praticiens sont issus du monde du droit et de la santé (avocats, magistrats, formateurs (?), médecins, experts, directeurs d'établissements de santé...). Le recrutement des étudiants se fait sur examen écrit et entretien pour les 40 meilleurs retenus après l'écrit. Les modalités d'évaluation des étudiants ne sont pas mentionnées. L'évaluation par les étudiants a été abandonnée à la suite d'une expérience malheureuse. Le conseil de perfectionnement n'associe pas les étudiants.

- Point fort :

- Programme cohérent et adapté aux objectifs de la spécialité.

- Points faibles :

- Suivi des diplômés insuffisant.
- Le pilotage manque d'institutionnalisation.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de mieux suivre les diplômés et d'institutionnaliser les outils nécessaires au pilotage.



Droit privé des contrats et de la concurrence

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - 3 rue de la Division Leclerc - Guyancourt

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit privé des contrats et de la concurrence* entend dispenser une formation en droit des contrats, indispensable à tout juriste, et une formation spécialisée en droit de la concurrence assez rare au niveau national. Elle comprend un parcours recherche et un parcours professionnel. Le stage dure trois mois. Une aide à la recherche de stage est proposée aux étudiants.

- Appréciation :

L'architecture globale de la formation est structurée autour d'un tronc commun composé d'enseignements fondamentaux, ainsi que, selon les cas, d'un parcours recherche ou d'un parcours professionnel comportant un module pratique et un module environnement. La formation par la recherche n'est pas mentionnée pour le parcours professionnel. Les compétences transversales consistent en un enseignement d'anglais et des cours de droit en anglais, ainsi qu'un enseignement d'économie. Les relations internationales se résument à l'intervention d'un magistrat de la Cour de justice de l'Union européenne et d'une universitaire de Liège (Belgique).

L'attractivité de la formation est cependant forte : 400 dossiers de candidature pour 20 à 25 places. L'analyse du devenir des diplômés est quasi-inexistante. En ce qui concerne le parcours professionnel, aucun chiffre n'est mentionné, la collecte des statistiques reposant sur l'association des étudiants est encore dans une phase de « montée en puissance ». Le parcours recherche aboutit à la poursuite en thèse d'un ou deux diplômés par an.

L'équipe pédagogique est excellente dans sa composition et sa renommée. Elle réunit douze enseignants-chercheurs de l'UVSQ et six à sept enseignants-chercheurs d'universités françaises ou étrangères. Les nombreux professionnels extérieurs assurent l'existence d'un réseau important (avocats de grands cabinets (notamment Clifford Chance, White and Case, Paul Hasting Europe, Gide Loyrette Nouel, CMS bureau Francis Lefebvre), trois magistrats (Cour de cassation, Cour d'appel de Paris, TGI de Nanterre), trois personnes exerçant ou ayant exercé des fonctions au sein de l'Autorité de la concurrence. L'évaluation des étudiants est réalisée selon des modalités impossibles à comprendre. Pendant la formation, les étudiants renseignent des questionnaires de satisfaction dont l'objet n'est pas précisé. Le conseil de perfectionnement dont la composition n'est pas spécifiée se réunit plusieurs fois par an avec les étudiants, permettant « les ajustements nécessaires ». Le suivi des diplômés est tout aussi nébuleux, voire davantage. Le dossier pêche d'une manière générale par ses lacunes.

- Point fort :

- L'équipe pédagogique.

- Points faibles :

- Dossier très incomplet dû à un pilotage inexistant.
- Partenariats internationaux insuffisants.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait opportun que la spécialité soit pilotée.



Droit des nouvelles technologies de l'information et la communication (NTIC)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - 3 rue de la Division Leclerc - Guyancourt

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité entend éviter une approche sectorielle des disciplines afin de proposer une culture juridique d'ensemble de l'activité « immatérielle » développée à travers les réseaux de communication. Elle intègre la dimension transnationale de la matière de manière à offrir aux étudiants les perspectives professionnelles les plus vastes possibles. Les enseignements obligatoires portent sur de nombreuses disciplines juridiques appliquées aux NTIC (libertés fondamentales, concurrence, propriété industrielle, droit anglo-saxon, télécommunications, cybercriminalité...). Un stage de deux mois minimum, en France ou à l'étranger, est obligatoire.

- Appréciation :

Les volumes horaires du programme sont équilibrés et les ECTS proportionnés. 35 h sont consacrées aux ateliers pratiques et à la technique de présentation. Les étudiants réalisent en cours des exercices impliquant un effort de recherche (exposés, chroniques d'actualité, discussions critiques sur les projets de loi dans une perspective comparatiste...). Le mémoire obligatoire fait l'objet d'une soutenance. Les relations avec les universités étrangères sont fournies (intervenants des universités d'Alicante, Mc Gill, de Montréal, de Namur). Le master participe à un programme international de recherche de l'Organisation Internationale de la Francophonie visant à promouvoir l'évaluation des étudiants par les TICE, en collaboration avec les universités de Sfax, Montréal, La Sagesse de Beyrouth. Les stages à l'étranger sont encouragés.

L'attractivité de la formation est correcte, mais le dossier reste imprécis sur le nombre de candidatures. Aucun suivi des diplômés n'est formalisé. La composition de l'équipe pédagogique (25 intervenants, universitaires français et étrangers et praticiens) est cohérente avec le programme et les objectifs de la spécialité. L'évaluation des étudiants repose sur une grande diversité d'exercices, gage d'acquisition de compétences transversales (écrit, exposé, rédaction de brèves en vue d'une sélection pour publication, revues de presse, simulation de négociations, plaidoirie...). Le mémoire donne lieu à une soutenance évaluée. Les modalités d'examen ne sont pas fixées avec précision. Il n'y a pas de conseil de perfectionnement (ou d'autre organe collégial de pilotage similaire), mais l'équipe pédagogique se réunit régulièrement. Aucune mention du dossier ne porte sur l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants.

- Points forts :

- La qualité du programme.
- La qualité de l'équipe associant des universitaires étrangers.
- L'ouverture disciplinaire et les compétences transversales résultant de la diversité des exercices.

- Points faibles :

- L'institutionnalisation insuffisante des organes de pilotage.
- L'insuffisante formalisation du suivi des diplômés.
- L'absence d'évaluation de la formation par les étudiants.

- Recommandations pour l'établissement :

La spécialité devrait améliorer son pilotage, en institutionnalisant les organes collégiaux notamment, en suivant ses diplômés et en organisant l'évaluation des cours et de la formation par ses étudiants.



Observations de l'établissement



Versailles, Le 16 avril 2014

Le Président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-
en-yvelines

A

AERES
Jean-Marc GIEB
Directeur de la section des formations et diplômes
20 rue Vivienne
75002 Paris

Objet : Evaluation des formations de licences, licences professionnelles et masters de la vague E

Monsieur le Directeur,

Suite à votre courrier du 28 mars 2014, je vous prie de bien vouloir trouver ci joints les observations relatives aux rapports d'évaluation des formations de niveau licence et master du contrat quinquennal 2010-2014.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Président
Pour le Président
et par délégation
Stéphane DELAPLACE
Le Vice-Président
du Conseil d'Administration
Jean-Luc VAYSSIÈRE



N° demande : MA-S3MA150007874

Domaine : DEG

Niveau : Master

Mention : DROIT PRIVE ET CARRIERES JUDICIAIRES

Les responsables de dossiers observent collectivement que les experts de l'AERES déplorent l'absence d'un certain nombre de données chiffrées (notamment de tableaux d'indicateurs) qui n'étaient pourtant pas réclamées par le dossier de bilan. Ces données étaient demandées, et ont été précisément renseignées, dans le dossier de renouvellement qui n'a apparemment pas été communiqué aux experts. La procédure est manifestement affectée d'un vice non imputable aux porteurs de projets.

Dans ces conditions, l'observation des experts selon laquelle "Le dossier est dans l'ensemble de médiocre qualité en raison de son imprécision et de ses lacunes: maquette très réduite, pas d'annexe descriptive, certaines fiches RNCP manquantes, tableaux d'indicateurs incomplet, parfois vierge" apparaît inacceptable. Certaines appréciations sont au surplus erronées puisque fondées sur des données tronquées: notamment, il est inexact que "les relations internationales paraissent jusqu'à présent totalement négligées".

Il n'apparaît pas utile de formuler plus d'observations sur un rapport qui évalue une formation vouée à disparaître, la nouvelle offre de formation développée notamment dans Saclay reposant sur une pluralité de mentions articulées sur les spécialités, conformément aux conclusions de l'auto-évaluation que le rapport de l'AERES reprend largement à son compte dans le cadre de ses recommandations.

Spécialité : ARBITRAGE ET COMMERCE INTERNATIONAL (P)

Les responsables de dossiers observent collectivement que les experts de l'AERES déplorent l'absence d'un certain nombre de données chiffrées (notamment de tableaux d'indicateurs) qui n'étaient pourtant pas réclamées par le dossier de bilan. Ces données étaient demandées, et ont été précisément renseignées, dans le dossier de renouvellement qui n'a apparemment pas été communiqué aux experts.

Dans ces conditions, on se bornera à relever que le suivi des diplômés, "reposant sur un réseau social seulement", est très précis (des statistiques détaillées ayant été fournies dans le dossier de renouvellement); il est en outre complété par l'existence d'une association des anciens depuis 2012.

Spécialité : CARRIERES JUDICIAIRES (P)

Les responsables de dossiers observent collectivement que les experts de l'AERES déplorent l'absence d'un certain nombre de données chiffrées (notamment de tableaux d'indicateurs) qui n'étaient pourtant pas réclamées par le dossier de bilan. Ces données étaient demandées, et ont été précisément renseignées, dans le dossier de renouvellement qui n'a apparemment pas été communiqué aux experts.

Sur le fond, les recommandations de l'AERES ont été anticipées dans le dossier de renouvellement.

Spécialité : DROIT NOTARIAL (P)

Parcours et spécialité dont le renouvellement n'est pas demandé.

Spécialité : DROIT DE LA SANTE (P)

Les responsables de dossiers observent collectivement que les experts de l'AERES déplorent l'absence d'un certain nombre de données chiffrées (notamment de tableaux d'indicateurs) qui n'étaient pourtant pas réclamées par le dossier de bilan. Ces données étaient demandées, et ont été précisément renseignées, dans ce dossier de renouvellement qui n'a apparemment pas été communiqué aux experts.

Spécialité : DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, SECURITE ET QUALITE DE L'ENTREPRISE (P)

Les responsables de dossiers observent collectivement que les experts de l'AERES déplorent l'absence d'un certain nombre de données chiffrées (notamment de tableaux d'indicateurs) qui n'étaient pourtant pas réclamées par le dossier de bilan. Ces données étaient demandées, et ont été précisément renseignées, dans ce dossier de renouvellement qui n'a apparemment pas été communiqué aux experts.

1°) Concernant l'équipe pédagogique qualifiée de pléthorique

La volonté de former des juristes spécialisés avec des compétences et des connaissances professionnelles extrêmement pointues exige de faire intervenir des professionnels spécialisés concernant chacune des questions enseignées, pour ne pas limiter la formation à la délivrance d'enseignements universitaires généraux.

Telle est la « recette » principale de l'adéquation de la formation au marché de l'emploi, laquelle a conduit notamment le Nouvel Observateur à la classer n° 1 en France dans sa spécialité dans son dossier des formations qui donnent du travail à leurs diplômés."

2°) Concernant la gouvernance et/ ou le pilotage de la formation

Le parcours ESQ s'est doté d'un conseil d'administration paritaire réunissant son responsable, le représentant de l'Association des anciens étudiants, ainsi également que l'Administrateur Délégué du

Commissariat à l'Energie Atomique, lequel est par ailleurs un ingénieur de réputation mondiale dans le domaine de la sûreté nucléaire qu'il professe dans le cadre de la formation."

Chaque unité d'enseignement bénéficie de surcroît d'un pilotage spécifique :

UE 1 Droit de Sécurité : JP DESIDERI

UE 2 Droit de l'Environnement : L. NEYRET

UE3 Qualité & Normalisation : P. LEFEVRE (VEOLIA)

UE4 Sanctions : L. NEYRET

UE 5 Droit International et comparé : J. ASSCHER (AVOCAT SPECIALISE)

UE 6 Projet personnel tutoré : JP DESIDERI

3°) Concernant l'exportation du savoir-faire français à l'étranger dans les spécialités enseignées et l'ouverture à l'international

Le rapport AERES conteste la réalité de l'exportation du savoir faire français dans les spécialités enseignées par la formation.

Voici la réalité des faits :

La formation a diplômé l'année dernière le Directeur Sécurité de la société CARREFOUR CHINE, lequel est responsable en CHINE d'un nombre d'hypermarchés plus grand que celui de tous les hypermarchés de CARREFOUR dans toute l'Europe réunie.

Elle a déjà diplômé également trois étudiants chinois actuellement dont deux sont engagés dans des thèses de doctorat de droit comparé avec la CHINE, l'un d'entre eux ayant été admis dès sa première candidature à l'EFB pour devenir prochainement l'un des très rares avocats chinois à Paris, et l'autre est désormais Directrice Générale d'une importante société française à capitaux chinois (en bénéficiant d'un salaire de footballeur 4 ans seulement après la délivrance de son diplôme).

Elle accueille cette année 4 étudiants chinois en cours de formation, dont l'un a été recruté immédiatement en contrat de professionnalisation par la société SANOFI ADVENTIS dans le cadre de ses activités internationales en CHINE ... avant même les étudiants français.

La notoriété acquise par la formation en CHINE permet d'espérer le recrutement dès l'année prochaine de 10 étudiants chinois, avec un objectif de 50 % d'étudiants étrangers chaque année.

L'ouverture à l'international de la formation est par conséquent une réalité qui résulte du recrutement de ces étudiants étrangers.

La formation participe de cette manière à l'appel en date du 25 février 2014 de Monsieur Laurent FABIUS, Ministre des Affaires Etrangères, pour que les Universités françaises accueillent au plus vite 50 000 étudiants chinois par an. Elle espère avoir été exemplaire et avant gardiste tout au moins à cet égard.

Spécialité : DROIT DES AFFAIRES (P)

Les responsables de dossiers observent collectivement que les experts de l'AERES déplorent l'absence d'un certain nombre de données chiffrées (notamment de tableaux d'indicateurs) qui n'étaient pourtant pas réclamées par le dossier de bilan. Ces données étaient demandées, et ont été précisément renseignées, dans ce dossier de renouvellement qui n'a apparemment pas été communiqué aux experts.

Spécialité : DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (P)

Les responsables de dossiers observent collectivement que les experts de l'AERES déplorent l'absence d'un certain nombre de données chiffrées (notamment de tableaux d'indicateurs) qui n'étaient pourtant pas réclamées par le dossier de bilan. Ces données étaient demandées, et ont été précisément renseignées, dans ce dossier de renouvellement qui n'a apparemment pas été communiqué aux experts.

Le master NTIC jouit d'une belle attractivité et reçoit chaque année plus de deux cent candidatures remplissant un questionnaire ciblé de droit des nouvelles technologies, questionnaire dit de "motivation" ayant pour objet de dissuader les candidats faiblement motivés par ce domaine du droit et d'évaluer l'aptitude des candidats à répondre dans un format imposé à des questions d'actualité balayant l'ensemble des problématiques de droit des nouvelles technologies. `

Les modalités d'examen sont déterminées chaque année et guidées par la recherche de la variété des exercices d'évaluation. Un examen écrit de cinq heures est tiré au sort parmi une des quatre matières suivantes : propriété intellectuelle, droit des contrats, libertés fondamentales et cybercriminalité. Les autres épreuves panachent notamment l'évaluation orale ou écrite ponctuelle de fin de session ou le contrôle continu, le rendu de travaux, les exposés, un travail de préparation de conclusions, d'écriture de décision judiciaire, de simulation de rédaction de contrats, etc.

Une évaluation de la formation se réalise à la fois de manière informelle à travers les retours des délégués de promotion et en fin d'année à travers un questionnaire anonyme. Le suivi des anciens élèves est opéré par divers outils tels que l'association du master, une page facebook et linked'in ainsi que par le travail réalisé par les services centraux de l'Université. Les directrices du master demeurent en contact avec l'essentiel des anciens via les réseaux sociaux et font circuler les offres d'emploi susceptibles d'intéresser les anciens élèves comme les offres de stages régulièrement adressées par les anciens élèves pour les étudiants des nouvelles promotions.

Spécialité : DROIT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA PROTECTION SOCIALE (P)

Les responsables de dossiers observent collectivement que les experts de l'AERES déplorent l'absence d'un certain nombre de données chiffrées (notamment de tableaux d'indicateurs) qui n'étaient pourtant pas réclamées par le dossier de bilan. Ces données étaient demandées, et ont été précisément renseignées, dans ce dossier de renouvellement qui n'a apparemment pas été communiqué aux experts.

Spécialité : DROIT PENAL DE L'ENTREPRISE (P)

Les responsables de dossiers observent collectivement que les experts de l'AERES déplorent l'absence d'un certain nombre de données chiffrées (notamment de tableaux d'indicateurs) qui n'étaient pourtant pas réclamées par le dossier de bilan. Ces données étaient demandées, et ont été précisément renseignées, dans le dossier de renouvellement qui n'a apparemment pas été communiqué aux experts.

La direction du Master tient à souligner que les chiffres donnés relatifs à l'insertion professionnelle des étudiants proviennent des études OVE et sont basés sur des échantillonnages statistiquement faibles mais mentionnés dans un souci de transparence.

Il faut noter que les étudiants se destinent pour beaucoup à la carrière d'avocat et passent donc à l'issue du diplôme le CRFPA en année n+1 voire n+2 ce qui explique la durée d'insertion.

Spécialité : DROIT PRIVE DES CONTRATS ET DE LA CONCURRENCE (R+P)

L'analyse et les recommandations effectuées par l'AERES, sur la base de l'auto-évaluation établie en 2012 (soit après seulement deux promotions d'étudiants issues de la spécialité dans sa nouvelle configuration), appellent les observations et précisions ci-après qui figurent, au demeurant, dans le dossier de renouvellement n'ayant pu être pris en considération par le comité d'experts.

Sur le dispositif d'évaluation des étudiants par l'équipe enseignante :

Afin que chaque étudiant soit en mesure de faire valoir au mieux ses qualités, le choix a été fait de retenir des modes d'évaluation variés, reposant selon les cas sur des travaux individuels ou collectifs, de type pratique ou plus théorique, à l'oral ou à l'écrit. Pour faire en sorte que les étudiants, en dépit de la large palette d'enseignements qui leur est dispensée, ne soient pas soumis à un trop grand nombre d'épreuves, les enseignements principaux sont regroupés pour leur évaluation en bloc cohérent ; est prévu un panachage d'examen terminal et de contrôle continu.

- Enseignements fondamentaux de droit des contrats : grand oral sur un sujet théorique devant un jury d'au moins deux universitaires

- Enseignements fondamentaux de droit de la concurrence appliqué aux contrats : un grand écrit de type pratique (consultation juridique)

- Les matières moins fondamentales regroupées dans le module environnement du droit des contrats et de la concurrence sont évaluées en contrôle continu (simulation de négociations, travaux à préparer, interventions orales ...)
- Les matières du module pratique sont évaluées à partir d'exercices directement corrélés à l'enseignement (par exemple, plaidoiries pour le contentieux ou encore sommaires commentés pour l'actualité du droit des contrats et de la concurrence)
- Le mémoire de stage thématique est évalué par deux enseignants
- Les enseignements spécifiques à la voie recherche sont évalués sur la base d'un oral
- Le mémoire de recherche est soutenu devant un jury de deux universitaires

Au début de chaque année universitaire, les modalités d'évaluation sont en outre rappelées aux étudiants sous la forme d'un récapitulatif.

Sur les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants en cours d'étude et le Comité de perfectionnement :

Outre des échanges réguliers entre le responsable de la spécialité avec les étudiants en cours d'année universitaire, une enquête de satisfaction est effectuée à l'issue de la formation, invitant les étudiants à répondre, de façon anonyme, à un questionnaire leur permettant d'apprécier les enseignements dispensés, mais aussi, par des questions ouvertes, de formuler des suggestions.

Une synthèse des appréciations et suggestions est ensuite effectuée et des actions, soit immédiates (pour l'année suivante), soit à plus longue échéance (prochain quinquennal) sont envisagées avec le conseil de perfectionnement. Mis en place au cours de l'année universitaire 2012-2013, celui-ci est composé de membres ayant une charge d'enseignement dans la spécialité (chercheurs universitaires et praticiens), une place significative étant ménagée à d'anciens étudiants devenus enseignants ou avocats.

Le Conseil est destiné à faire le point des enseignements et autres activités complémentaires de formation proposés aux étudiants au cours de l'année universitaire, aussi bien du point de vue académique que sur le plan des applications et de l'insertion professionnelle. A cette occasion est interrogée la pertinence des connaissances dispensées et des compétences développées au regard des évolutions socio-économiques et juridiques. Il permet ainsi le développement d'échanges quant aux changements à apporter au diplôme, aux enseignements et aux intervenants. Il a ainsi été associé aux modifications apportées à la maquette à la faveur de la procédure de réhabilitation.

Sur le suivi des diplômés :

Indépendamment des enquêtes menées par l'Université, le responsable de la spécialité reste en lien étroit avec les anciennes promotions par plusieurs moyens :

- via l'association des anciens très active, présente sur le net (LinkedIn, Facebook, Viadeo) et aux réunions de laquelle le responsable de la spécialité participe régulièrement.

Pour chaque promotion, il existe au moins un ou deux référents permettant de faciliter le suivi. L'actualisation régulière de l'annuaire des anciens permet de connaître, sur un nombre significatif d'anciens, leur situation professionnelle et de pouvoir leur transmettre le cas échéant des offres d'emplois.

- l'organisation par le responsable du master d'événements récurrents, au minimum une fois par an, à l'occasion de la remise des diplômes et du parrainage de la nouvelle promotion (pour mémoire, pour les trois premières promotions, Monsieur Bruno Lasserre, président de l'Autorité de la concurrence, Monsieur Guy Canivet, membre du Conseil constitutionnel, Monsieur Hervé Delannoy, président de l'Association française des juristes d'entreprises) qui sont l'occasion de réunir les anciens et de conserver les contacts.

- D'une façon générale, les anciens sont associés autant que faire se peut aux activités déployées dans le cadre de la formation, parfois même en intervenant dans celle-ci sous une forme ou sous une autre. Ils font parfois également à leur tour parvenir des offres de stages pour la promotion en cours d'étude.

Sur l'insuffisance des partenariats internationaux :

Au cours des deux premières années d'existence de la spécialité dans sa nouvelle configuration (Droit privé des contrats et de la concurrence au lieu de droit privé des contrats), l'effort majeur a été porté sur le développement des relations avec les milieux professionnels en France et la constitution d'une équipe pédagogique jugée par l'AERES « excellente dans sa composition et sa renommée ».

Effectivement constatée en fin d'année 2012, l'insuffisance des partenariats internationaux a d'ores et déjà conduit à l'adoption de plusieurs mesures en vue d'y remédier :

- Dès l'année 2012-2013 : visio-conférences avec des avocats américains (partenariat Paul Hastings) ; conférences en langue anglaise ; rencontres à l'occasion d'une Moot court de professeurs et étudiants de la Sookmyung Women »University à Séoul.

- Etablissement de contact avec des universitaires d'autres pays en vue notamment de mettre en place un réseau international entre plusieurs formations offrant une spécialisation en droit de la concurrence (Université de Trento, de Valladolid, de Leiden ...)